



Cour des comptes

Rue de Langallerie 11
1014 Lausanne

T + 41 21 316 58 00
info.cour-des-comptes@vd.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE

Audit de la performance du report modal dans le district de Nyon

Accélérer la réalisation de mesures de mobilité pour garantir le cofinancement fédéral des projets d'agglomération

La Cour des comptes a examiné les efforts des collectivités publiques pour réaliser des mesures favorisant le report modal dans le district de Nyon. Elle constate que les mesures prévues de longue date sont en adéquation avec les attentes de la population mais que leur réalisation est globalement peu avancée. Elle émet des recommandations afin d'améliorer leur mise en œuvre.

Le dynamisme économique et démographique de l'agglomération du Grand Genève pose des enjeux de mobilité transfrontalière. Le report modal constitue l'un des principaux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des autres nuisances liées au trafic individuel motorisé (TIM). Il vise à transférer des usager-e-s du TIM vers les transports publics et les modes doux (vélo et marche à pied).

La Cour a procédé à l'analyse de 25 mesures de report modal prévues dans les trois premières générations du projet d'agglomération du Grand Genève, dont deux mesures vaudoises d'accompagnement du Léman Express. Si elle a pu constater l'adéquation de ces mesures avec les attentes des personnes vivant et travaillant dans le Grand Genève, elle déplore les retards accumulés dans leur concrétisation et les pertes de cofinancement fédéral résultant de ces retards.

Les recommandations formulées par la Cour pour améliorer les chances de réalisation de ces mesures et assurer le cofinancement fédéral prévu et futur, sont les suivantes :

Améliorer les conditions-cadres :

- Clarifier les missions et rôles de la Région de Nyon dans son soutien aux maîtres d'ouvrage en tant qu'association de communes et bureau d'agglomération
- Assurer la maturité des mesures avant leur inscription au projet d'agglomération en renforçant les démarches cantonales d'incitation et de suivi pour faciliter leur mise en œuvre

Améliorer la maîtrise d'ouvrage :

- Garantir la mise en œuvre des nombreuses mesures portées par la commune de Nyon, chef-lieu du district
- Accélérer le développement des interfaces, en particulier celles des gares de Coppet et de Nyon
- Améliorer le suivi opérationnel de la mise en œuvre des mesures assuré par la Région de Nyon pour identifier et traiter les facteurs de retard

Au niveau cantonal, la DGMR accepte les cinq recommandations qui lui sont adressées, de même que la DGTL pour ses deux recommandations. La Région de Nyon accepte une recommandation et refuse les trois autres. La commune de Coppet accepte la recommandation qui lui est adressée. La commune de Nyon accepte la première recommandation et refuse la deuxième.

Démarche transfrontalière d'audit

Les mesures d'accompagnement du Léman Express ont fait l'objet d'un examen dans l'ensemble du Grand Genève grâce à un audit en commun mené avec la Cour des comptes du canton de Genève et la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. Une synthèse de ces travaux communs a été publiée le 16 octobre 2023.

Lausanne, le 31 janvier 2024

RENSEIGNEMENTS

Guy-Philippe Bolay, vice-président, magistrat responsable
Cour des comptes, 021 316 58 11, guy-philippe.bolay@vd.ch

LIENS

Rapport n°82 et sa synthèse

Lien sur www.vd.ch/cdc

Capsule vidéo de présentation de l'audit

Lien sur <https://youtu.be/JcTc72pHEX8>

Capsule vidéo de présentation de la synthèse commune réalisée avec les cours de Genève et d'Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.youtube.com/watch?v=DALXjvQphYs>